

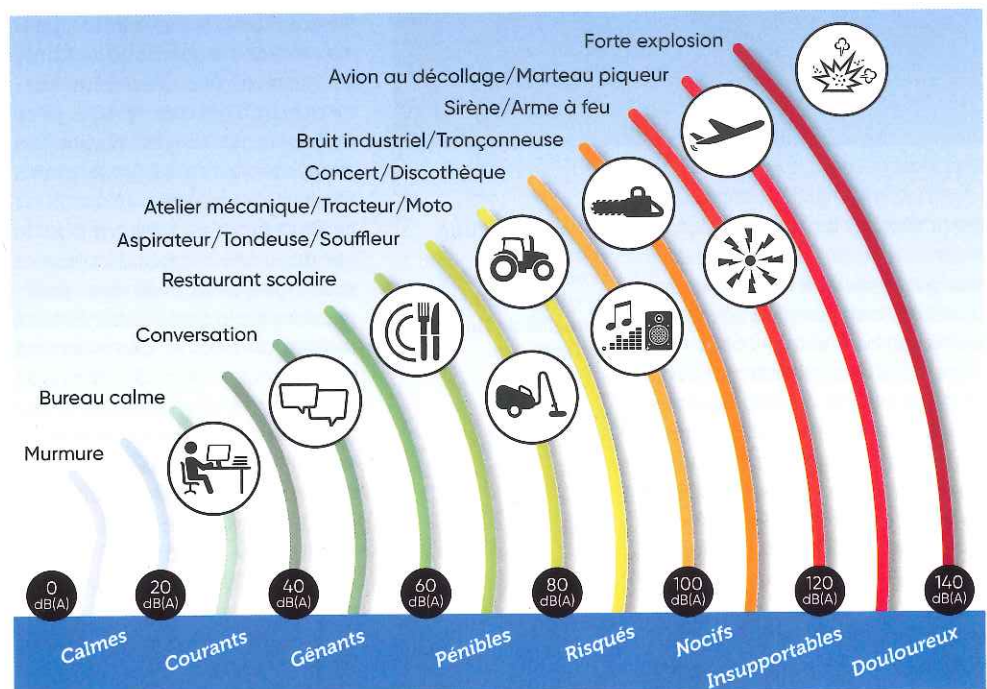
# Du son à la nuisance, entre gêne subjective et réel danger

Trop souvent, le bruit reste le parent pauvre de la prévention. Soit il est ignoré, soit il ne fait l'objet que d'une protection individuelle à travers les casques et bouchons d'oreilles. Pourtant, ce risque aux conséquences diverses, de la gêne, source de mal-être, à la lésion irréversible, en fonction de sa puissance, peut être traité facilement.

**TROIS MILLIONS** de salariés exposés. Près de six actifs sur dix qui se disent gênés sur leur lieu de travail, tous secteurs confondus (industries, BTP, services, administrations...)¹. Le bruit constitue une nuisance majeure en milieu professionnel. Il reste pourtant insuffisamment pris en compte en tant que risque professionnel. Le plus souvent, il passe en arrière-plan. « Il n'est pas aisé de donner une définition objective du bruit qui est un terme générique, explique Patrick Chevret, chef du laboratoire acoustique au travail de l'INRS. On peut considérer qu'un son devient bruit dès lors qu'il est perçu comme gênant. »

L'Afnor donne comme définition « toute sensation auditive désagréable ou gênante, tout phénomène acoustique produisant cette sensation, tout son ayant un caractère aléatoire qui n'a pas de composantes définies ». Les expositions au bruit se distinguent selon le contexte professionnel. Dans les activités industrielles ou le BTP, les niveaux dépassent fréquemment les 80 dB(A). Ces nuisances peuvent générer des lésions physiologiques, avec perte définitive d'audition. Entre 700 et 800 surdités professionnelles sont reconnues chaque année en France.

Le bruit est dans ce cas encore souvent considéré comme une composante normale du travail, et le risqué tend à être sous-estimé. Pourtant, outre les lésions auditives, les niveaux sonores élevés peuvent être source d'accidents: ils masquent des signaux d'alerte, perturbent la communication ou détournent l'attention. Les solutions de prévention consistent en premier lieu à



Exemples d'ambiances sonores en fonction de lieux ou de situations de travail.

réduire les émissions sonores à la source, en privilégiant les matériels les moins bruyants. Si une telle approche n'est pas possible, les solutions passent par la limitation de la propagation des ondes dans l'espace de travail: encoffrement de machines, cloisonnements, traitement acoustique des locaux... Ou encore éloignement des personnes des sources d'émission.

## Une nuisance coûteuse

La mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) est souvent la première action mise en œuvre en entreprise. Une solution incontournable et insuffisante à la fois. « Les bouchons moulés individuels prennent de plus en plus d'importance au détriment des solutions classiques », constate Nicolas

Trompette, expert en acoustique à l'INRS, alors qu'ils sont rarement la bonne première réponse. Le port d'EPI ne doit venir qu'en complément d'aménagements collectifs préalables.

« Une idée reçue est que traiter le bruit représente un coût sans retour sur investissement. Et une autre idée reçue est que traiter le bruit à la source coûte plus cher qu'équiper en EPI les personnes exposées, explique Nicolas Méhier, ingénieur-conseil à la Cramif. Mieux vaut inverser la question: combien ça coûte de ne pas traiter le bruit ? »

Un rapport de l'Ademe de 2016 a estimé les coûts liés au bruit à 19 milliards d'euros². Ce qui revient à un coût de l'inaction de 700€ par actif et par an. « Une estimation haute à partir des résultats de l'enquête Sumer 2010 atteint 4000€ >>>